



EDMOND
DE ROTHSCHILD

PUBLICATION DU PILIER 3

CIRCULAIRE FINMA 2016/1

30 JUIN 2019





SOMMAIRE

	Page
1. OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	3
1.1. Principes de publication financière	3
1.2. Périmètre de consolidation	3
2. FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉS	4
2.1. Chiffres – clés	5
2.2. Structure du capital	6
2.3. Actifs pondérés par le risque	7
3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	8
3.1. Risque de crédit	8
3.2. Risque de marché	11
3.3. Risque de taux dans le portefeuille de banque	12
3.4. Risque de liquidité	17
4. ANNEXES	18
4.1. Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires	18
4.2. Information relative au ratio de levier	21
4.3. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	23



1. OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

1.1. Principes de publication financière

Le présent rapport a pour objectif de donner une information au public sur les fonds propres du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (« groupe Edmond de Rothschild Suisse » ci-après).

Le rapport a été établi conformément à l'article 16 de l'Ordonnance sur les fonds propres (« OFR » ci-après) traitant de la publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et aux prescriptions d'exécution techniques de la circulaire 2016/1 « Publication – banques » de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA » ci-après).

Le rapport est publié semestriellement dans un délai de deux mois après la date de bouclage du semestre respectivement quatre mois après la date de bouclage annuel, conformément à la réglementation suisse (Circ.-FINMA 16/1 cm40). Il est disponible sur le site Internet de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (www.edmond-de-rothschild.ch).

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent au bouclage semestriel consolidé au 30 juin 2019 du groupe Edmond de Rothschild Suisse. La gouvernance d'entreprise est décrite sous le rapport annuel de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève sous le chapitre – Gouvernement d'entreprise- page 12 à page 38, disponible sur le site (www.edmond-de-rothschild).

Les informations concernant l'approche et les principes généraux de la Banque en matière de gestion des risques sont contenues dans le rapport 2018 « Publication du Pilier 3 » disponible sur le site www.edmond-de-rothschild sous le chapitre – Relations investisseurs – Informations financières et pilier 3.

1.2. Périmètre de consolidation

La Maison-mère du groupe Edmond de Rothschild Suisse est Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (la « Banque » ci-après).

Le cercle de consolidation relatif au calcul des exigences de fonds propres correspond au périmètre applicable à l'établissement des comptes annuels consolidés.

Sociétés du Groupe

Les sociétés du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans lesquelles la Maison-mère détient directement ou indirectement une participation majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Décrites dans le rapport annuel 2018 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 69 à 72, ces sociétés comprennent, tant en Suisse qu'à l'étranger, des banques, des sociétés exerçant une activité financière et des sociétés immobilières.

Changements apportés au périmètre de consolidation

Sociétés entrées dans le périmètre durant l'exercice :

- ▶ Ginkgo Advisor Limited, London
- ▶ Amethis Advisory East Africa Limited, Nairobi
- ▶ Edmond de Rothschild Hospitality Partners S.à.r.l., Luxembourg
- ▶ Cording Management Company S.A., Luxembourg
- ▶ Cording Dortmund Hiltropwall GP S.à r.l., Luxembourg
- ▶ Saffron Court Apartments GP LLP, London

Participations mises en équivalence et autres participations

Les participations significatives détenues à hauteur de 20 à 50% par le groupe Edmond de Rothschild Suisse sont évaluées et inscrites au bilan consolidé selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont décrites dans le rapport annuel 2018 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 71. Leur valeur au bilan s'élève à CHF 1,3 million.



Les autres participations non consolidées sont portées au bilan consolidé à leur valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements, et sont mises en déduction des fonds propres ou pondérées en fonction du risque.

Il n'existe aucune restriction susceptible d'empêcher les transferts d'argent ou de fonds propres au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse.

2. FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉ

Les exigences réglementaires de la FINMA par rapport au ratio de fonds propres se basent sur l'Accord de Bâle III et sont décrites dans l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR, art. 41).

Dans ce contexte, les banques suisses sont soumises à un « objectif de fonds propres » en fonction de la catégorie de risques à laquelle elles sont rattachées en vue d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales (8%) et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables. Le Groupe Edmond de Rothschild Suisse se trouve en catégorie 3, ce qui se traduit par un objectif de fonds propres de 12%.

A la fin de juin 2019, le ratio de fonds propres global du Groupe Edmond de Rothschild Suisse s'élève à 25,8%. Ce ratio remplit largement ces exigences légales et permet de disposer d'un important excédent de fonds propres en vue de faire face aux risques inhérents à ses activités et à leur développement.

Le ratio de levier³ s'élève à 6.6% au 30 juin 2019 (voir tableaux détaillés en annexe dans le chapitre 4 tableau 17). Le ratio de levier est en dessus de l'exigence réglementaire de 3% qui entre en vigueur le 1er janvier 2018.

L'exigence réglementaire pour le ratio de liquidité à court terme (LCR) est de 100% en 2019. Le LCR moyen au 30 juin 2019 (dernier trimestre) du Groupe Edmond de Rothschild Suisse est de 145,6%, largement au-dessus de l'exigence réglementaire.



2.1. Tableau 1 – chiffres-clés en milliers de CHF (KM1) ¹

	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Fonds propres pris en compte			
Fonds propres de base durs (CET1)	1'017'766	993'243	1'105'104
Fonds propres de base (T1)	1'017'766	993'243	1'105'104
Fonds propres totaux	1'017'766	993'243	1'105'104
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
RWA	3'938'628	3'875'939	4'027'414
Exigences minimales de fonds propres (CHF)	315'090	310'075	322'193
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
Ratio CET1	25,8%	25,6%	27,4%
Ratio de fonds propres de base	25,8%	25,6%	27,4%
Ratio de fonds propres globaux	25,8%	25,6%	27,4%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2,5%	1,88%	1,88%
Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0%	0,03%	0,03%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2,5%	1,88%	1,88%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	19,8%	19,6%	21,4%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4%	4%	4%
Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,03%	0,03%	0,03%
Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%	7,8%
Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%	9,6%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%	12,0%
Ratio de levier Bâle III			
Engagement global	15'487'467	15'798'425	15'764'646
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,6%	6,3%	7,0%
Ratio de liquidités (LCR)			
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	6'859'022	7'183'015	7'268'797
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	4'710'465	4'383'896	4'544'693
Ratio de liquidités, LCR	146%	164%	160%

¹ Pour le chapitre Ratio de liquidités (LCR), les chiffres correspondent à la moyenne du dernier trimestre de la date de référence



2.2. Structure du capital

Les fonds propres réglementaires du Groupe Edmond de Rothschild Suisse se composent exclusivement de fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1 – CET1). Ils sont basés sur les comptes de Groupe établis conformément aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circ.-FINMA 15/1).

Les fonds propres de base durs comprennent le capital libéré, les réserves apparentes et la part aux fonds propres des actionnaires minoritaires. Les fonds propres de base durs sont réduits des ajustements réglementaires, tels que le goodwill et les écarts entre les pertes attendues réglementaires et les corrections de valeur. Le Groupe n'a pas émis d'instrument de capital pouvant être pris en compte au titre de fonds propres de base supplémentaires (Additional Tier 1 – AT1), en particulier un capital autorisé, un capital conditionnel; des émissions de bons de jouissance et aucun emprunt convertible ou à option portant sur des actions Edmond de Rothschild (Suisse) n'est en circulation.

Tableau 2 – Composition des fonds propres pouvant être pris en compte au 30 juin 2019 en milliers de CHF ¹

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf 2.
		30.06.2019	31.12.2018	
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	45'000	45'000	c
2	Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'150'646	1'171'479	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	(167'899)	(194'109)	
5	Intérêts minoritaires	60'380	47'126	d
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1'088'126	1'069'496	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(38'466)	(42'171)	a
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(147)	(202)	b
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(31'747)	(33'880)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(70'360)	(76'253)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'017'766	993'243	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
36	= Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements			
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1			
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)			
	autre Fonds propres de base supplémentaires AT1/high trigger			
	autre Fonds propres de base supplémentaires AT1/low trigger			
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1'017'766	993'243	
Fonds propres complémentaires (T2)				
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles			
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements			
57	= Somme des ajustements relatifs au T2			
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)			
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1'017'766	993'243	
60	Somme des positions pondérées par le risque	3'938'628	3'875'939	

¹ La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas représentée car le Groupe n'applique pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises. Le tableau complet est présenté en annexe (chapitre 4 tableau 15)

² Références reprises sous la présentation en annexe (chapitre 4 tableau 14)



2.3. Actifs pondérés par le risque

Tableau 3 - aperçu des positions pondérées par le risque (table OV1) en milliers de CHF ¹

		a	b	c	
		Actifs pondérés par le risque (RWA)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Fonds propres minimaux	RWA variation
		30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	en %
1	Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie) (4)	2'274'802	2'259'542	181'984	0,7
2	Dont déterminé par l'approche standard (AS)	2'113'127	2'093'642	169'050	0,9
3	Dont déterminé par l'approche IRB				
	Dont actifs sans contrepartie	161'675	165'900	12'934	(2,5)
6	Risque de crédit de contrepartie	94'503	95'745	7'560	(1,3)
7	Dont déterminé par l'approche standard (AS- CCR)	94'503	95'745	7'560	(1,3)
10	Ajustements de valeur des dérivés (CVA)	23'464	20'689	1'877	13,4
11	Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché				
12	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche look-through				
13	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based				
14	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fall-back				
15	Risque de règlement				
16	Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque				
17	Dont soumis à l'approche ratings-based approach (RBA)				
18	Dont soumises à l'approche supervisory formula approach (SFA)				
19	Dont soumis à l'approche standard ou à l'approche simplified supervisory formula approach (SSFA)				
20	Risque de marché	482'156	438'793	38'572	9,9
21	Dont déterminé selon l'approche standard	482'156	438'793	38'572	9,9
22	Dont déterminé par l'approche des modèles (IMM)				
24	Risque opérationnel	1'057'690	1'056'270	84'615	0,1
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	6'013	4'900	481	22,7
26	Ajustements pour le « plancher » (floor)				
27	Total (1+4+7+8+9+10+11+12+16+19+23+24)	3'938'628	3'875'939	315'090	1,6

¹ Dans la rubrique risque de crédit, une ligne supplémentaire a été ajoutée pour mettre en évidence les actifs sans contrepartie comprenant principalement des immeubles et autres immobilisations corporelles. La ligne 7 comprend les opérations de dérivés actuellement encore traitées selon l'approche de la valeur de marché ainsi que les SFTs.



3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

3.1. Risque de crédit

Tableau 4 – Risque de crédit : qualité de crédit des actifs au 30 juin 2019 (Table CR1)
en milliers de CHF

		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	23'067	5'334'646	7'984	5'349'728
2	Titres de dette		846'673		846'673
3	Expositions hors bilan		958'219		958'219
4	TOTAL Période de référence	23'067	7'139'537	7'984	7'154'620
	TOTAL Période précédant	22'963	7'793'783	7'882	7'808'864

Les corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés.

Tableau 5 – Risque de crédit : changement dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut au 30 juin 2019 (Table CR2), en milliers de CHF :

	a
1	Créances et titres de dette en défaut à fin décembre 2018
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente
3	Positions retirées du statut « en défaut »
4	Montants amortis
5	Autres changements (+/-)
6	Créances et titres de dette en défaut à fin juin 2019

Le montant brut des créances compromises provient de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Tableau 6 – Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque au 30 juin 2019 (Table CR3), en milliers de CHF :

	a	b	c	d	e
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières	Positions couvertes par des garanties financières : montant effectivement couvert
Prêts (sans les titres de dette)	1'380'527	3'969'201	3'962'036	7'165	7'165
Titres de dette	846'673	-	-	-	-
TOTAL Période de référence	2'227'200	3'969'201	3'962'036	7'165	7'165
Dont en défaut	9'051	14'016	-	-	-
TOTAL Période précédente	2'403'774	3'864'881	3'576'973	24'852	24'852



Tableau 7 – Risque de crédit : exposition au risque de crédit et impacts des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard au 30 juin 2019 (Table CR4), en milliers de CHF :

	Catégories de positions	a	b	c	d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)	Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque				
		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA
1	Gouvernements centraux et banques centrales	7'342'400	-	7'342'400	-	177'216	2,4%
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	1'567'825	16'431	1'082'389	11'828	242'313	22,1%
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	100'459	-	100'459	-	15'111	15,0%
4	Entreprises	1'031'007	439'687	498'223	251'538	626'343	83,5%
5	Retail	3'196'124	500'884	1'056'182	64'978	638'018	56,9%
6	Titres de participations	165'942	-	165'942	-	247'637	149,2%
7	Autres positions	362'832	1'218	362'828	1'218	328'162	90,1%
8	TOTAL Période de référence	13'766'591	958'219	10'608'423	329'562	2'274'800	20,8%
	TOTAL Période précédente	13'727'769	611'267	10'904'695	251'774	2'093'643	18,8%

Le taux moyen de Risk Weighted Assets est à un niveau faible de 20,8%, porté par une forte proportion de liquidités placées en Banque centrale, du collatéral de bonne qualité en atténuation des opérations de Crédit Lombard pour la clientèle.

Tableau 8 – Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard au 30 juin 2019 (Table CR5), en milliers de CHF ¹

	Catégories de positions / pondérations risques	a	c	d	e	f	g	h	j
		0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1	Gouvernements centraux et banques centrales	6'965'4	82'510	-	267'433	-	26'998	-	7'342'400
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	39'096	968'578	-	76'431	-	9'572	541	1'094'217
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	51'841	31'386	-	16'798	-	435	-	100'459
4	Entreprises	10'492	70'639	37'456	71'352	2'932	548'203	8'685	749'760
5	Retail	30'271	-	672'383	-	63'306	355'193	8	1'121'160
6	Titres de participation	-	-	-	-	-	2'552	163'390	165'942
7	Autres positions	35'884	-	-	-	-	328'162	-	364'046
8	TOTAL Période de référence	7'133'0	1'153'1	709'839	432'014	66'238	1'271'1	172'623	10'937'985
9	Dont créances couvertes par gage immobilier	-	-	709'839	-	30'597	73'584	-	814'021
	Dont créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL Période précédente	7'303'0	1'475'0	621'003	501'278	52'726	1'028'1	175'333	11'156'469

¹ Les colonnes b et i ne sont pas utilisées par le Groupe



Risque de crédit contrepartie

Tableau 9 – Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard au 30 juin 2019 (Table CCR3) en milliers de CHF ¹

		a	c	d	e	f	g	h	i
Catégories de positions / pondérations-risque		0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit
1	Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	-	89'562	46'074	-	-	-	-	135'636
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Entreprises	-	-	-	-	38'800	35	-	38'834
5	Retail	392	-	-	380	14'089	-	-	14'861
7	Autres positions	-	-	-	-	328	-	-	328
9	TOTAL Période de référence	392	89'562	46'074	380	53'216	35	-	189'659
	TOTAL Période précédente	-	137'789	48'696	47	44'747	11	-	231'289

¹ La colonne b n'est pas utilisée par le Groupe

L'exposition au risque de crédit de contrepartie déterminée selon l'approche standard consiste en des instruments dérivés ainsi que les SFTs.

Tableau 10 – Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie au 30 juin 2019 (Table CCR5) en milliers de CHF

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées	Non	Ségréguées	Non		
Liquidités en CHF		50'764		44'863		
Liquidités en monnaies		-				
Créances sur la Confédération		-				
Créances sur les autres Etats		3'326			113'527	
Créances sur des agences gouvernementales		2			37'599	
Obligations d'entreprises		2'549			115'355	
Titres de participation		7'070				
Autres sûretés		16'755				
TOTAL Période de référence		80'466		44'863	266'481	-



Tableau 11 – Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales au 30 juin 2019 (Table CCR8), en milliers de CHF :

		a	b
		Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le risque (RWA)
		30.06.2019	30.06.2019
1	Positions envers des QCCPs (total)		-
2	Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	4'189'751	
3	Dont dérivés OTC		
4	Dont dérivés traités en bourse		
5	Dont SFTs	4'189'751	
6	Dont netting sets, lorsqu'un netting « inter-produits » est admis		

3.2. Risque de marché

Tableau 12 – Risques de marché: exigence minimales de fonds propres sous l'approche standard au 30 juin 2017 (Table MR1), en milliers de CHF :

		a	a
		RWA	RWA
		30.06.2019	31.12.2018
Produits outright			
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	6'550	8'125
2	Risques de cours sur actions (général et spécifique)	5'091	5'708
3	Risque de change	420'666	394'660
4	Risque sur matières premières	49'850	30'300
Options			
5	Procédure simple		
6	Procédure delta-plus		
7	Procédure par scénarios		
8	Titrisations		
9	TOTAL	482'156	438'793



3.3. Risque de taux dans le portefeuille de banque

a) Gestion du risque de taux sur le portefeuille de banque

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) est défini comme le risque de perte qui résulte d'un mouvement défavorable des taux d'intérêt affectant le Groupe EdR en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan portant sur des taux et des référentiels de taux d'intérêt non congruents.

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, le Groupe EdR privilégie le respect de ses engagements vis-à-vis de sa clientèle au détriment de la maximisation de sa marge d'intérêts. Le Groupe EdR accepte toutefois la transformation d'échéances par la constitution de portefeuilles d'investissement et par son activité de crédits à la clientèle (sans refinancement concordant). Le risque de taux d'intérêt est analysé de manière scindée entre les positions impactant le résultat de EdR et celles impactant uniquement la valeur économique des fonds propres.

Dans le cadre de l'utilisation de son bilan, le Groupe EdR et EdR Suisse disposent de trois activités principales génératrices de risque de taux classés par ordre décroissant de consommation de risque de taux :

- 1) des investissements dans des portefeuilles obligataires diversifiés à moyen-terme sans refinancement concordant ;
- 2) une activité de crédits, dont des crédits hypothécaires, qui s'inscrit dans la gamme des services que se doit de proposer une banque privée à ses clients ;
- 3) dans une moindre mesure, l'utilisation de swaps de trésorerie, d'opérations de reverse repo, de papiers commerciaux et de dépôts interbancaires, afin de placer les excédents de trésorerie.

b) Stratégies et procédures en matière de gestion et de mesure du risque de taux

La tolérance au risque de taux ainsi que les limites en matière de risque de taux figurant dans la Politique des risques sont approuvées par le Conseil d'administration du Groupe EdR. Le Groupe EdR a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de taux d'intérêt, des comités Asset & Liability Management (« Comité ALM »), qui assurent le suivi de ce risque au niveau du Groupe et dans chaque entité bancaire du Groupe. Le Comité ALM de la maison-mère définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein du Groupe EdR dans le respect de la tolérance aux risques fixée par le Conseil d'administration.

D'une manière générale pour chaque entité bancaire du Groupe EdR, une évaluation et un suivi régulier des positions et des échéances de taux d'intérêt sont effectués à l'aide d'outils informatiques par une fonction indépendante de gestion des risques. Les organes du Groupe et des entités bancaires du Groupe reçoivent sur une base trimestrielle des rapports de la Filière Risque dans lesquels l'exposition, les limites et la tolérance de l'entité et du Groupe au risque de taux sont reportées.

Un processus d'escalade en local et au niveau du Groupe de tout dépassement de limite dès leur constatation existe également.

c) Périodicité de la mesure du risque de taux

La mesure interne du risque de taux est calculée de manière hebdomadaire au sein de EdR Suisse et sur une base mensuelle au niveau du Groupe EdR. L'entièreté des scénarios réglementaires sont calculés sur une base trimestrielle au niveau de EdR Suisse et semestrielle au niveau du Groupe EdR. Le calcul porte sur l'entièreté du Bilan et du Hors Bilan.



d) Choc de taux d'intérêt et scénarios de stress

Le Groupe EdR mesure sa sensibilité en matière de taux d'intérêts dans des conditions de marché de stress.

Le Groupe EdR a défini un scénario interne, pertinent par rapport à son profil de risque, à savoir l'impact d'une variation parallèle de la courbe des taux d'intérêt de 200 basis points sur la valeur des fonds propres économiques. La mesure de l'impact de ce scénario de choc interne est calculé sur le capital de base CET1.

En plus de ce scénario interne, les six scénarios réglementaires sont calculés afin de mesurer l'impact économique sur les fonds propres (EVE) et l'impact sur la marge nette d'intérêts (NII).

Les différents scénarios interne et réglementaires sont revus sur une base régulière de manière à ce que le Groupe EdR, tout en gérant et surveillant son niveau de risque, s'assure que ces scénarios soient adaptés à son profil de risque.

e) Hypothèses du scénario interne

Le calcul est basé sur la valeur économique mais nous faisons une séparation entre les éléments qui ont un impact direct sur les résultats de la Banque et du Groupe et ceux qui correspondent uniquement à un manque à gagner. Aucune règle complexe d'agrégation ou aucune hypothèse de corrélation n'est effectuée au travers des différentes devises ou différentes références de taux d'intérêts.

Dans la mesure interne du risque de taux, les liquidités en banques centrales sont inclus dans le calcul ce qui n'est pas le cas pour l'EVE et le NII (selon les recommandations de la FINMA) publié au sein du tableau IRRBB1.

La Banque ne fait pas d'hypothèses relatives aux remboursements anticipés de prêt.

f) Politique en matière de couverture du risque de taux et traitement comptable

De manière générale, le risque se doit de préexister à la mise en place de la couverture appropriée afin de respecter les limites et la tolérance aux risques définies par le Conseil d'administration. Il y a trois cas possible :

- Cas possibles de non-couverture du risque de taux :
 1. Crédits / prêts intragroupe à taux variable dont la référence est inférieure à une année.
 2. Décision de la trésorerie d'intégrer le risque généré dans les limites de risque de taux accordées par le Conseil d'administration.
- Cas d'une ligne unitaire de crédit / prêt intragroupe taille du risque à couvrir supérieure à CHF 5 millions :
 1. Le « single hedge » est préféré au « macro hedge » (couverture d'un portefeuille de crédits / prêts intragroupe) dès lors que la taille du risque à couvrir atteint l'équivalent de CHF 5 millions.
 2. Importance de matcher les caractéristiques du crédit / prêt intragroupe sous-jacent : maturité, périodicité des flux.
 3. Dans le respect des règles IAS et suisses, une approche en couverture partielle peut être décidée dans le cas de « single hedge ». Par couverture partielle on entend une couverture du risque de taux engendré par un crédit / prêt intragroupe sur une maturité inférieure à celle du dit crédit / prêt intragroupe ou pour un montant inférieur au dit crédit / prêt intragroupe, le reliquat étant intégré aux limites de risques de taux accordées par la Conseil. Cette approche doit être systématiquement et clairement documentée dès la mise en place de la couverture à des fins de piste d'audit.



Approche en « macro-hedge » lorsque la taille du risque à couvrir est inférieure à CHF 5 millions :

1. Le « macro hedge » est préféré au « single hedge » dès lors que la taille unitaire des crédits / prêts intragroupe formant le risque à couvrir est inférieure à l'équivalent de CHF 5 millions.
2. Seuls des crédits / prêts intragroupe ayant des caractéristiques similaires peuvent faire l'objet d'un macro hedge. Par caractéristiques similaires on entend plus précisément :
 - Devise identique
 - Maturités comprise dans un spread de +/- 6 mois par rapport à la maturité de l'instrument utilisé pour la couverture.

Seules les opérations de couverture conclues avec des contreparties externes sous la forme d'instruments financiers dérivés sont éligibles. Les types d'instruments autorisés sont les suivants :

- Court terme : FRAs ou OISs
- Moyen - long terme : IRSs et options de taux (Caps, Floors et Collars) à l'achat et à la vente.

Un tableau de suivi des risques et couvertures associées est tenu à jour au niveau de la trésorerie et communiqué pour suivi à la finance. Ce tableau est revu et commenté à l'occasion des comités ALM des entités bancaires du Groupe.

Traitement comptable des opérations de couverture :

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats correspondants de l'opération couverte. Les modifications de valeurs sont saisies dans le compte de compensation, dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée.

Le Groupe applique une comptabilité de couverture lorsque les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par les opérations de couverture de risque de taux d'intérêt sont documentés lors de la conclusion des opérations et qu'une vérification périodique de l'efficacité de la couverture est effectuée.

Les opérations de couvertures ne remplissant pas, plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées en totalité ou pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.



Tableau 13 – Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux au 30 juin 2019 (Table IRRBBA1), en mios de CHF ¹:

				Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	1'595	0	1'311	0.02	0.54		
Créances sur la clientèle	1'502	140	1'295	0.39	0.84		
Hypothèques du marché monétaire	648	33	573	0.18	0.15		
Hypothèques à taux fixes	354	131	114	5.02	3.75		
Immobilisations financières	826	124	703	2.34	2.09		
Autres créances	4'577	3	4'001	0.02	0.10		
Créances découlant de dérivés de taux	508	59	392	0.22	0.21		
Engagements envers les banques	1'403	1	1'294	0.03	0.47		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'042	0	685	0.02	0.09		
Obligations de caisse	0	0	0				
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	0				
Autres engagements	4'577	3	4'001	0.02	0.10		
Engagements résultant de dérivés de taux	508	59	392	6.16	0.27		
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	8'290	2'648	5'322	0.01	0.01		
Créances sur la clientèle	1'449	52	1'295	0.12	0.09		
Créances hypothécaires à taux variables	20	0	20		0.08		
Autres créances à vue	0	0	0				
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	10'657	1'113	8'382	0.10	0.07		
Autres engagements à vue	1'281	647	421	0.08	0.07		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	0	0	0				

¹ La colonne c « dont autres devises » présente les autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan.

**g) Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (tableau IRRBB1)**

Modification de la valeur économique des fonds propres (EVE) :

La détermination des flux de paiements inclut les marges et les spreads. Le Bilan est dit « statique » : aucune hypothèse d'évolution des marges et spreads n'est appliquée.

Aucune hypothèse comportementale n'est appliquée sur les postes du bilan ayant une échéance. Pour les éléments du bilan sans échéance, les prescriptions des standards minimaux de Bâle sont appliquées.

Le Groupe EdR utilise les courbes de taux sans risque pour EUR/USD/CHF/JPY/GBP. Pour les autres devises, c'est la courbe EUR qui est utilisée. Les interpolations sont linéaires.

Modification de la marge nette d'intérêts (NII) :

Les NII sont calculées sur l'hypothèse d'un bilan constant dans lequel les flux de trésorerie arrivant à échéance sont remplacés par les flux de trésorerie provenant d'une nouvelle activité basée sur un portefeuille moyen (mêmes caractéristiques en termes de volumes et dates de redéfinition des taux). En ce qui concerne les aspects marges, le Groupe EdR a déterminé sur ses principales activités en matière de taux d'intérêt, à savoir gestion de la trésorerie, portefeuille d'investissement et portefeuille de crédits Lombards & Hypothécaires par "instruments" une "pricing policy". Cette "pricing policy" s'ajoute à la courbe de taux Forwards et gère aussi les planchers ou plafonds éventuels.

En ce qui concerne les dépôts clients à vue, aucune hypothèse comportementale n'est appliquée pour les NII. Les swaps de taux d'intérêt sont créés de manière à couvrir les crédits à taux fixe renouvelés.

Autres hypothèses :

Les éléments suivant ne font pas l'objet d'hypothèses dans les calculs réglementaires :

- Les positions variables ;
- Positions comportementales des options de remboursement ;
- Placement à terme ;
- Positions en dérivés (hors couverture)

Tableau 14 – Informations quantitatives sur la valeur économique et la marge nette d'intérêt au 30 juin 2019 (Table IRRBB1), en mios de CHF :

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Hausse parallèle	-47		12	
Baisse parallèle	50		-2	
Choc dit steepener	4			
Choc dit flattener	-13			
Hausse des taux à court terme	-28			
Baisse des taux à court terme	29			
Maximum	50		12	
	30.06.2019		31.12.2018	
Fonds propres de base (Tier 1)	1'018			



3.4. Risque de liquidité

Tableau 15 – LCR : informations relatives au ratio de liquidité à court terme au 30 juin 2019
(Table LIQ1), en milliers de CHF :

		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
		30.06.2019	30.06.2019	31.03.2019	31.03.2019	31.12.2018	31.12.2018	30.09.2018	30.09.2018
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		6'859'022		7'207'817		7'183'015		6'785'003
B. Sortie de trésorerie									
2	Dépôts de détail	5'756'088	718'178	5'562'510	718'039	5'226'300	675'570	5'087'499	639'702
3	Dont dépôts stables	391'889	19'594	398'933	19'947	394'426	19'721	407'786	20'389
4	Dont dépôts moins stables	5'364'199	698'584	5'163'578	698'092	4'831'874	655'849	4'679'713	619'313
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	7'224'875	5'475'593	7'585'873	5'683'718	7'124'885	5'334'448	7'136'578	5'349'786
6	Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7	Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	6'863'928	5'451'147	7'112'961	5'646'088	6'774'925	5'309'824	6'796'093	5'323'774
8	Dont titres de créances non garantis	1'476	1'476	1'476	1'476	1'165	1'165	1'010	1'010
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10	Autres sorties de trésorerie	665'331	213'210	396'085	189'436	289'742	148'144	246'470	137'554
11	Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions								
13	Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	371'571	24'846	187'156	12'415	100'217	7'019	92'368	7'233
14	Autres engagements de financement contractuels								
15	Autres engagements de financement conditionnels	1'680'680	11'690	1'450'559	9'429	1'384'508	8'882	1'316'460	8'105
16	Somme des sorties de trésorerie		6'418'671		6'600'621		6'167'045		6'135'148
C. Entrées de trésorerie									
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	443'928	35'756	457'242	38'982	820'434	86'431	873'583	93'718
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1'608'214	1'350'134	1'951'960	1'708'342	1'584'174	1'434'326	1'702'141	1'557'286
19	Autres entrées de trésorerie	322'316	322'316	304'211	304'211	262'392	262'392	266'181	266'181
20	Somme des entrées de trésorerie	2'374'458	1'708'206	2'713'413	2'051'535	2'667'000	1'783'149	2'841'905	1'917'186
Valeurs apurées									
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		6'859'022		7'207'817		7'183'015		6'785'003
22	Somme nette des sorties de trésorerie		4'710'465		4'549'087		4'383'896		4'217'962
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		145,6%		158,4%		163,9%		160,9%



ANNEXES

4.1. Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires

Tableau 16 – Composition des fonds propres pris en compte / réconciliation au 30 juin 2019 (Table CC2), en milliers de CHF¹ :

Bilan publié	Selon clôture comptable 30.06.2019	Selon clôture comptable 31.12.2018	Réf. 2
Actifs			
Liquidités	6'925'273	7'111'060	
Créances sur les banques	1'450'293	1'684'773	
Créances résultant d'opérations de financement de titres	260'352	611'020	
Créances sur la clientèle	2'983'802	2'820'068	
Créances hypothécaires	960'479	884'271	
Opérations de négoce	14'815	15'568	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	66'954	77'678	
Immobilisations financières	1'474'365	1'517'880	
Comptes de régularisation	204'840	161'918	
Participations	6'659	6'126	
Immobilisations corporelles	161'671	165'896	
Valeurs immatérielles	38'613	42'373	
Dont goodwill	38'466	42'171	a
Dont autres valeurs immatérielles	147	202	b
Autres actifs	112'466	64'555	
Total des actifs	14'660'582	15'163'186	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	920'040	867'441	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'127'170	12'519'207	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	90'986	71'991	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1'689	1'355	
Comptes de régularisation	258'728	305'028	
Autres passifs	88'168	53'418	
Provisions	45'116	53'511	
Dont impôts latents	24'426	25'427	
Total des fonds étrangers	13'531'898	13'871'950	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	227'028	231'556	
Capital social	45'000	45'000	c
Dont reconnu en qualité de CET1	45'000	45'000	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	935'365	1'119'366	
(Propres parts du capital)	(139'094)	(151'813)	
Intérêts minoritaires (7)	60'380	47'126	d
Dont reconnu en qualité de CET1	60'380	47'126	
Total des fonds propres	1'128'679	1'291'235	

¹ Une seule colonne est présentée, les cercles de consolidation sont identiques. Les lignes non utilisées ont été omises.

² Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres réglementaires.



Tableau 17 – Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte au 30 juin 2019 (Table CC1) en milliers de CHF¹ :

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		30.06.2019	31.12.2018	
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	45'000	45'000	c
2	Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'150'646	1'171'479	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	(167'899)	(194'109)	
5	Intérêts minoritaires	60'380	47'126	d
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1'088'126	1'069'496	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(38'466)	(42'171)	A
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(147)	(202)	B
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(31'747)	(33'880)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(70'360)	(76'253)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'017'766	993'243	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
36	= Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements			
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1			
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)			
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1'017'766	993'243	
Fonds propres complémentaires (T2)				
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles (11)			
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements			
57	= Somme des ajustements relatifs au T2			
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)			
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1'017'766	993'243	
60	Somme des positions pondérées par le risque	3'938'628	3'875'939	



		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		30.06.2019	31.12.2018	
Ratios de fonds propres				
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	25,84%	25,63%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	25,84%	25,63%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	25,84%	25,63%	
64	Exigences en CET1 selon standard minimum de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + fonds propres des TBTF-institutes) (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	6,41%	
65	Dont volant de fonds propres selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	1,88%	
66	Dont volant anticyclique selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,03%	
67	Dont volant relatif aux établissements d'importance systémique selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,00%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon minimum standard de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	17,84%	17,63%	
68a	CET 1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	7,83%	7,83%	
68b	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	21,64%	21,43%	
68c	Fonds propres T1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,63%	9,63%	
68d	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	23,44%	23,23%	
68e	Total fonds propre réglementaire selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	12,03%	12,03%	
68f	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	25,84%	25,63%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)				
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier	39'335	38'403	
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	2'405	1'960	

¹ La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas présentée car le Groupe ne bénéficie pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises

² Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres pris en compte.



4.2. Information relative au ratio de levier

Tableau 18 – Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier au 30 juin 2019 (Table LR1) en milliers de CHF

Objet		30.06.2019	31.12.2018
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	14'660'592	15'163'184
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	(70'360)	(76'253)
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	79'762	66'621
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	701	1'610
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	816'772	643'263
7	Autres ajustements	-	-
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	15'487'467	15'798'425



Tableau 19 – Ratio de levier: présentation détaillée au 30 juin 2019 (Table LR2) en milliers de CHF

Objet		30.06.2019	31.12.2018
Expositions bilantaires			
1	Opérations bilantaires (1) (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	14'333'285	14'474'789
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (2) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	(70'360)	(76'253)
3	= Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	14'262'925	14'398'536
Expositions en dérivés			
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	34'003	27'367
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	154'256	151'576
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	(41'544)	(34'644)
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés (Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3) et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
11	= Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	146'715	144'299
Opérations de financement de titres (SFT)			
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	260'353	610'718
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	701	1'610
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
16	= Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	261'054	612'328
Autres expositions hors bilan			
17	Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	2'529'732	1'833'402
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	(1'712'960)	(1'190'139)
19	= Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	816'772	643'263
Fonds propres pris en compte et exposition globale			
20	Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'017'766	993'243
21	Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	15'487'467	15'798'425
Ratio de levier			
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,6%	6,3%

Le ratio de levier augmente de 6,3% à 6,6% au 30 juin 2019 suite à la baisse des actifs au bilan et une augmentation des fonds propres de base.



4.3. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Tableau 20 - Ce tableau répond à l'exigence de présenter les principales caractéristiques des instruments de fonds propres qui ont été émis (CCA, FINMA 45).

Réf.	Principales caractéristiques	Action au porteur EdR	Action nominative EdR
1	Emetteur	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A. - Société anonyme	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A. - Société anonyme
2	Identifiant	Code ISIN : CH 0001347498	non applicable
3	Droit régissant l'instrument	Code suisse des obligations	Code suisse des obligations
Traitement réglementaire			
4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	non applicable	non applicable
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	actions ordinaires et assimilées de T1	actions ordinaires et assimilées de T1
6	Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	établissement et groupe	établissement et groupe
7	Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	titre de participation	titre de participation
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	CHF 25'000'000	CHF 20'000'000
9	Valeur nominale de l'instrument	CHF 500	CHF 100
10	Rubrique comptable	fonds propres - Capital social	fonds propres - Capital social
11	Date initiale d'émission	2 octobre 1987	9 juillet 1987
12	Perpétuel / muni d'une échéance	perpétuel	perpétuel
13	Date d'échéance initiale	aucune date d'échéance	aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	non	non
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	non applicable	non applicable
Coupon / dividende			
17	fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	variable	variable
18	Taux du coupon et indice, cas échéant	non applicable	non applicable
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	non applicable	non applicable
20	Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire / obligatoire	tout pouvoir discrétionnaire	tout pouvoir discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	non	non
22	Non cumulatif / cumulatif	non cumulatif	non cumulatif
23	Convertible / non convertible	non convertible	non convertible
30	Mécanisme de dépréciation	non	non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	non applicable	non applicable
32	Dépréciation totale / partielle	non applicable	non applicable
33	Dépréciation permanente / temporaire	non applicable	non applicable
34	Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	non applicable	non applicable
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	non applicable	non applicable
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	non	non





**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

**Rue de Hesse 18 – Case postale 5478 - 1211 Genève 11 - Suisse
T. +41 58 818 91 11 - F. +41 58 818 91 91**

www.edmond-de-rothschild.ch